

A remplir par l'organisateur de la sortie ou la collectivité territoriale ou le centre d'accueil en charge du transport.

Transport : régulier occasionnel

<i>Trajet aller</i>	<i>Trajet retour</i>	<i>Date de départ</i>	<i>Date de retour</i>	<i>Effectif **</i>
De:	De:			élèves:
À:	À:	Heure de départ	Heure de départ	
		Heure d'arrivée *	Heure d'arrivée *	adultes : (chauffeur non compris)
km	km			

* après avoir pris connaissance du schéma de conduite fourni par le transporteur

** l'ensemble des élèves, qu'ils soient d'une ou de plusieurs classes, est considéré comme constituant une seule classe.

Nom, raison sociale et coordonnées du transporteur :

Joindre Impérativement la fiche " Schéma de Conduite"

Attention :

1. Le nombre de personnes participant à la sortie ne doit pas dépasser le nombre de places assises adultes, hors strapontins (indiqué sur la carte violette)
2. Respecter les consignes du chauffeur pour le chargement des bagages.
3. Les adultes accompagnateurs doivent effectivement surveiller le comportement des enfants durant le trajet.
4. La ceinture de sécurité n'est obligatoire que pour les cars mis en service à partir de 1998